



On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}

Directives d'utilisation des marques de commerce

Communications ODEN

Deuxième édition, juin 2022

© Droits d'auteur The Ontario Disability Employment Network

On illumine la nuit ! Pour le MNESPH

Aperçu des lignes directrices sur les marques de commerce



On illumine la nuit ! pour le MNESPSH^{MD} et On illumine la nuit ! Pour le MESPSH^{MD} sont des marques de commerce de l'Ontario Disability Employment Network.

On illumine la nuit ! Pour le MNESPSH peut être utilisé dans certaines provinces par les organisations du secteur du handicap qui célèbrent traditionnellement le mois de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées en octobre (au lieu du Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées). (En Ontario, ODEN et ses membres utilisent le terme Mois national de la sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées et *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH*.)

Cependant, ODEN décourage généralement l'utilisation de l'alternative d'On illumine la nuit ! pour le MESPSH pour la promotion de cet événement. C'est parce que cela peut causer de la confusion de marque, de marque et d'événement lorsque On illumine la nuit ! pour le MNESPSH est un événement national, et est promu par ODEN - le propriétaire de la marque et l'instigateur de l'événement On illumine la nuit ! pour le MNESPSH tel quel.

Ces lignes directrices ont été créées pour aider d'autres organisations à participer à *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* avec ODEN tout en s'assurant qu'ODEN établit et protège l'identité de l'événement *On illumine la nuit ! Pour le MNESPSH*, qu'il a lancé et qu'il possède.

Les organisations et entreprises participantes ont la permission d'utiliser les marques de commerce *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* et les variations de conception non déposées indiquées dans les présentes Directives d'utilisation des marques de commerce et conformément à celles-ci (pour en savoir plus, voir Autorisations relatives aux marques de commerce, page 16).

Marque Conception



Violet et bleu

Ce design horizontal violet et bleu est une marque déposée. Les couleurs et les polices utilisées pour le mot-symbole constituent la marque de commerce. C'est le mot-symbole préféré qui devrait être utilisé dans tous les documents promotionnels conçus pour *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH*. Il est toujours utilisé uniquement sur fond blanc.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}

✓ Marque événementielle nationale

✓ Conception de mot-symbole préférée à utiliser dans tout le matériel promotionnel, par toutes les organisations et entreprises participant collaborativement à *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* avec ODEN

✗ Aucune variation de dessin ou modèle de marque violet et bleu n'est autorisée — ne sera pas approuvée par ODEN

On illumine la nuit ! pour le MSEP^{HMD} ✓ ✗ Acceptable lorsque octobre est appelé MESPSH, mais non recommandé par ODEN — provoque une confusion de marque

Marque Conception



Purple and blue

- Aucune modification ou variation des dessins violets et bleus des marques déposées n'est autorisée et ne sera pas approuvée par ODEN. Vous pouvez demander à ODEN de fournir les fichiers Adobe Illustrator (.IA ou .EPS) et .PNG de cette conception du mot-symbole (et les variations non déposées indiquées dans les présentes lignes directrices).
- Le matériel promotionnel créé par des tiers à l'aide de la conception du mot-symbole est soumis à l'examen et à l'approbation.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}

On illumine la nuit !
pour le MNSEPSH



Aucune variation de la marque déposée violet et bleu n'est autorisée

Marques non déposées

Variations de conception



Ces variations non déposées doivent être utilisées (pour l'accessibilité) lorsque la conception du mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* est utilisée sur un fond coloré. Si vous utilisez des combinaisons de couleurs autres que celles présentées ici, elles doivent être accessibles.

Orange vif sur violet

A horizontal rectangular box with a solid purple background. Inside, the text "On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH" is written in a bold, orange sans-serif font. Below it, the text "Le jeudi 21 octobre 2021" is written in the same orange font, also in a bold sans-serif style.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH

Le jeudi 21 octobre 2021



Combinaison de couleurs préférée

A square box with a solid purple background. Inside, the text "On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH" is written in a bold, orange sans-serif font. Below it, the text "Le jeudi 21 octobre 2021" is written in the same orange font, also in a bold sans-serif style.

**On illumine la nuit !
pour le MNSEPSH**

**Le jeudi
21 octobre
2021**



Version carrée acceptable si la conception doit s'adapter à un espace étroit, mais pas préférée

Marques non déposées

Variations de conception



Blanc sur violet

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH

Le jeudi 21 octobre 2021

✓ ✗ Acceptable mais non préféré ;
la combinaison de couleurs est
accessible

**On illumine la nuit !
pour le MNSEPSH**

**Le jeudi 21
octobre 2021**

✓ ✗ Version carrée acceptable si la conception doit
s'adapter à un espace étroit, mais pas préférée

Marques non déposées

Variations de conception



- Toutes les modifications de dessins et modèles non déposés utilisées ou créés par des organisations du même secteur qu'ODEN (ou leurs agences de conception) — autres que les deux variantes de dessins et modèles indiquées dans les présentes Directives d'utilisation des marques de commerce — nécessitent un examen et sont soumises à l'approbation (généralement écrite) d'ODEN.
- En effet, l'utilisation de variantes de conception non approuvées peut causer une confusion de marque, ce qui nuit à l'identité de marque de l'événement annuel *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH*.

Combinaisons de couleurs non autorisées

- Aucune autre couleur n'est autorisée pour le mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* ou *On illumine la nuit ! pour le MESPSH* sur fond blanc.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH



Aucune autre couleur n'est autorisée pour le mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* ou *On illumine la nuit ! pour le MESPSH* sur fond blanc.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}

Mot-symbol

Espacement de la conception



Espacement en hauteur

Que vous utilisiez le mot-symbole violet et bleu déposé ou une variante de la conception approuvée et non déposée, il doit toujours y avoir au moins un espacement en hauteur de x des autres dessins, arrière-plans colorés ou éléments de texte, autour du mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH*. Cela assure que le mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* ne se « perd » pas dans vos supports promotionnels. Il doit être évident. Remarquez combien d'espace blanc il y a entre cette phrase et le mot-symbole.

- L'espacement en hauteur x dépend du dimensionnement du dessin ou modèle de mot-symbole.



Mot-symbol visuel

Espacement de la conception



Espacement en hauteur

Rejoignez-nous le
21 octobre

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}



La conception du mot-symbole est visuellement séparée de la zone de texte colorée.

Rejoignez-nous le
21 octobre

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}



La zone de texte colorée est trop proche de la conception du mot-symbole.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH
Le jeudi 21 octobre 2021



Il y a assez de violet derrière le mot-symbole.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH
Le jeudi 21 octobre 2021



Les bords de la forme d'arrière-plan violet sont trop proches du mot-symbole
On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH

Mot-symbole

Taille de conception



Toutes les versions

La conception du mot-symbole doit être facilement visible et visuellement proéminente. Cela s'applique à la fois aux conceptions violet et bleu de marque déposée et aux variations non déposées.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}



La taille minimale autorisée du mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH* (et l'alternative *On illumine la nuit ! pour le MESPSH*), est de 762 mm de large (2-1/2 colonnes de large sur une page à quatre colonnes, 8-1/2 po x 11 po), ou 288 pixels.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH



La conception du mot-symbole est trop petite.

Mot-symbole

Taille de conception



Textes

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH
Le jeudi 21 octobre 2021



Le mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH* conçu doit toujours être visuellement évident. Les textes sous le mot-symbole doivent être plus petits que le mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH* (ou l'alternative *On illumine la nuit ! pour le MESPSH*).

Le jeudi 21 octobre 2021
On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH



En outre, le mot-symbole, que vous utilisiez la marque déposée violet et bleu ou une conception non-déposée approuvée, doit toujours avoir la priorité.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}
Le jeudi 21 octobre 2021



La conception du mot-symbole et texte sont de la même taille.

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH
Le jeudi 21 octobre 2021



La conception du mot-symbole est plus petite que le texte.

Conception de mots-symboles

Couleurs et polices



Couleurs des mots-symboles



Violet
Pantone 2082 C
C : 59 % M : 78 % J : 18 % N : 2 %
R : 125 V : 82 B : 138
Hex: #7d528a



Violet et bleu foncé sont les couleurs de conception de la marque.



Bleu foncé
Pantone 7545 C
C : 83 % M : 61 % J : 47 % N : 30 %
R : 50 V : 77 B : 92
Hex: #324d5c



Orange vif sur fond violet est la combinaison de couleurs préférée pour l'utilisation d'une variante de conception de mot-symbole non déposée.



Orange vif
C : 0 % M : 40 % J : 100 % N : 0 %
R : 250 V : 166 B : 26
Hex: #faa61a

Polices de mots-symboles

On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}

Gotham Black Gotham Medium

Conception de mots-symboles

Avec plusieurs logos



Deux ou plus

Lorsque d'autres organisations collaborent ou participent à *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* avec ODEN et souhaitent que leurs logos apparaissent sur tout matériel promotionnel avec le logo d'ODEN :

- Le logo ODEN doit toujours apparaître en premier, à gauche. ODEN est le propriétaire de la marque et l'instigateur de l'événement *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH*. Le logo ODEN est toujours séparé des logos secondaires par une règle orange vif à 1 point.

- Si les logos sont utilisés ensemble en combinaison avec la conception du mot-symbole *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH*, le mot-symbole doit toujours être aligné à gauche avec le logo ODEN, comme illustré ici. La conception de mot-symbole violet et bleu *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* doit être utilisé. Aucune variante non déposée ne peut être utilisée.



On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}



On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}



Conception de mots-symboles

Avec plusieurs logos



Logos secondaires

Les logos secondaires ne peuvent pas être plus grands que le logo ODEN.



On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}



Le logo secondaire, d'une autre organisation, est de la même taille ou plus petit que le logo ODEN.



On illumine la nuit ! pour le MNSEPSH^{MD}



Plus gros que le logo ODEN — non autorisé.

Utilisation des marques de commerce écrites



Utilisation des marques de commerce en ligne / imprimées

Gros titres :

On illumine la nuit ! Pour NDEAM a lieu le 21 octobre à travers le Canada

Corps du texte :

On illumine la nuit ! pour le MNESPSH^{MD} aura lieu partout au Canada le 21 octobre. Plus de 70 bâtiments dans 30 villes à travers le Canada seront spécialement éclairés en violet et en bleu pour *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH*.

Marque de commerce

Autorisations



Autorisation générale

- Les membres de l'ODEN, d'autres organisations du même secteur (services aux personnes en situation de handicap et emploi) (non-membres) et toutes les entreprises / gouvernements participant à *On illumine la nuit ! pour le MNESPSH* avec ODEN ont l'autorisation générale d'utiliser la marque de commerce écrite, en suivant l'utilisation écrite de la marque de commerce dans ces directives.
- Ils ont également l'autorisation générale d'utiliser le dessin ou modèle de marque (page 4) conformément à ces lignes directrices.

Approbations

- L'utilisation / la création de dessins et modèles non déposés autres que ceux indiqués dans les présentes Directives d'utilisation des marques de commerce (pages 5 à 7) doit être examinée par ODEN et est soumise à l'approbation. Cela sert à éliminer toute confusion entre les marques déposées du MNESPSH.